NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
GENERALE

A/32/367
1er décembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
ESPAGNOL

Trente-deuxième session
Point 33 de l'ordre du jour

CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DE LA COURSE AUX ARMEMENTS ET SES EFFETS PROFONDEMENT NUISIBLES SUR LA PAIX ET LA SECURITE DANS LE MONDE

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Francisco CORREA (Mexique)

1. La question intitulée "Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde : rapport du Secrétaire général" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session, conformément à la résolution 3462 (XXX) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1975.

2. A sa 5ème séance plénière, le 23 septembre 1977, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.

3. A sa 7ème séance, le 18 octobre, la Première Commission a décidé de tenir un débat général commun sur les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement qui lui avaient été renvoyés, à savoir les points 33, 34, 38 à 49 et 51 à 53. Le débat général sur ces questions s'est tenu de la 7ème à la 27ème séance, du 18 octobre au 7 novembre 1/.

4. Pour le point 33 de l'ordre du jour, la Première Commission était saisie des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général établi avec l'assistance de consultants qualifiés nommés par lui conformément à la résolution 3462 (XXX) de l'Assemblée générale (A/32/88 et Corr.1);

1/ Pour un index des déclarations des délégations sur les questions relatives au désarmement, voir le document A/32/383.

b) Réponses reçues des gouvernements, des organisations intergouvernementales et d'autres organismes internationaux comme suite à la résolution 3462 (XXX) (A/32/88/Add.1).

5. Le 7 novembre, la Colombie, l'Inde, le Libéria, le Mexique, le Nigéria, le Pérou, la Roumanie, le Rwanda, le Sénégal, le Venezuela et la Yougoslavie ont déposé un projet de résolution (A/C.1/32/L.12), qui par la suite a également été parrainé par le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Jamaïque, la Jordanie, Madagascar, la République-Unie du Cameroun, le Soudan, la Suède et le Zaïre. Le projet de résolution a été présenté par le représentant de la Roumanie à la 29ème séance, le 10 novembre.

6. Le 11 novembre, le Secrétaire général a présenté un état (A/C.1/32/L.19) des incidences administratives et financières du projet de résolution.

7. A sa 30ème séance, le 11 novembre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/32/L.12 par consensus (voir par. 8 ci-dessous).

RECOMMANDATION DE LA PREMIERE COMMISSION

8. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la question intitulée "Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde",

Rappelant ses résolutions 2667 (XXV) du 7 décembre 1970, 2831 (XXVI) du 16 décembre 1971, 3075 (XXVIII) du 6 décembre 1973 et 3462 (XXX) du 11 décembre 1975,

Profondément préoccupée par le fait que, malgré ses appels renouvelés pour l'application de mesures efficaces visant à arrêter la course aux armements, en particulier aux armements nucléaires, celle-ci a continué à s'accélérer à un rythme alarmant, absorbant des ressources matérielles et humaines énormes au détriment du développement économique et social de tous les pays et constituant un grave danger pour la paix et la sécurité dans le monde,

Considérant que l'accélération constante de la course aux armements n'est pas compatible avec les efforts visant à instaurer un nouvel ordre économique international, tel qu'il est défini dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, contenus dans les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, en date du 1er mai 1974, dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats figurant dans la résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée, en date du 12 décembre 1974, ainsi que dans d'autres résolutions de l'Assemblée, et que ces efforts impliquent plus que jamais une action résolue de tous les Etats pour réaliser l'arrêt de la course aux armements et l'application de mesures efficaces de désarmement, en particulier dans le domaine nucléaire,

Consciente que le désarmement est une question qui préoccupe profondément tous les Etats et qu'il est donc urgent de donner à tous les gouvernements et à tous les peuples les informations qui leur permettent de comprendre la situation dans le domaine de la course aux armements et du désarmement,

Rappelant que le Secrétaire général a été prié, par sa résolution 3462 (XXX), de procéder, avec l'assistance d'experts qualifiés nommés par lui, à une mise à jour du rapport de 1971 intitulé Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires 2/, portant sur les principaux aspects de ce rapport et tenant compte de tous faits nouveaux qu'il jugerait nécessaires, et de le transmettre à l'Assemblée générale à temps pour qu'elle l'examine lors de sa trente-deuxième session,

---

2/ A/8469/Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.72.IX.16).

1. Accueille avec satisfaction le rapport sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires mis à jour par le Secrétaire général 3/, et exprime l'espoir que ce rapport contribuera à centrer les futures négociations en vue du désarmement sur le désarmement nucléaire et sur l'objectif d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace;

2. Remercie le Secrétaire général et les experts, ainsi que les gouvernements et les organisations internationales qui ont aidé à mettre le rapport à jour;

3. Décide de soumettre le rapport à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendra à New York entre le 23 mai et le 28 juin 1978;

4. Recommande que les conclusions du rapport mis à jour sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires soient prises en considération lors des futures négociations en vue du désarmement;

5. Prie le Secrétaire général de faire reproduire le rapport en tant que publication de l'Organisation des Nations Unies et de lui donner la plus large publicité possible en autant de langues qu'on le juge souhaitable et réalisable;

6. Recommande à tous les gouvernements d'assurer au rapport la plus large diffusion possible et notamment sa traduction dans leurs langues nationales respectives;

7. Invite les institutions spécialisées ainsi que les organisations intergouvernementales, nationales et non gouvernementales à user des moyens dont elles disposent pour faire largement connaître le rapport;

8. Réaffirme sa décision de continuer à examiner de façon suivie la question intitulée "Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde" et décide de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session.

3/ A/32/88 et Corr.1.